



N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements. (www.raif-formation.fr)

Organisme de formation spécialisé, RAIF assure la réalisation d'actions pédagogiques, en conformité avec les exigences administratives et ce, en toute sécurité. Nous sommes agréés par la préfecture de la Loire pour assurer des formations. RAIF accompagne toutes les entreprises privées, les organismes publics, ou les associations dans tous les secteurs d'activités pour une meilleure sécurité incendie et une maîtrise quasi-totale des risques. RAIF forme les hommes et les femmes dans les domaines de la sécurité incendie, la sécurité et la santé au travail, afin d'optimiser le management de la sécurité. La formation est un capital pour l'entreprise.

RAIF vous propose des modules de formation et d'audit personnalisés.

L'analyse de vos caractéristiques d'exploitation de vos bâtiments et de votre organisation nous permet de déterminer vos besoins et d'adapter :

- les programmes de formation
- la pédagogie de nos formateurs
- la conception d'outils de communication de votre sécurité

Notre réseau de formateurs assure une couverture géographique nationale qui permet le déploiement homogène de toutes les formations. Notre offre globale peut ainsi se décliner sur mesure afin de répondre à vos attentes.

Notre priorité pédagogique se veut pragmatique : rendre le stagiaire acteur de sa formation.

Nos actions encouragent ainsi les participants à s'impliquer pour adapter leur comportement aux situations d'urgence. Notre démarche limite également les apports théoriques pour rendre accessibles à tous les principes fondamentaux de la sécurité.

Références réglementaires

Les formations relatives aux risques d'incendie

Indépendamment de l'effectif, l'employeur doit s'organiser afin que le personnel puisse être secouru en cas d'incendie. Cette organisation comprend la mise en place de matériel tel que les extincteurs, mais également la formation et l'information du personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie et sur la manipulation du matériel. (Article R4227-28) Plus précisément, dans les établissements où sont réunis plus de cinquante personnes, ainsi que ceux, quelle que soit leur importance, où sont manipulées et mises en œuvre des matières inflammables, des exercices doivent être organisés afin que le personnel apprenne à :

- reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, • se servir des moyens de premier secours (extincteur, RIA...)
- exécuter les diverses manœuvres nécessaires (désenfumage, mise en sécurité, évacuation, arrêt d'urgence...).
- localiser et utiliser les espaces d'attente sécurisés ou les espaces équivalents.

Ces exercices doivent avoir lieu tous les 6 mois et être consignés sur le registre de sécurité. (Articles R4227-34 à R4227-39)

Notons que la circulaire DRT n°95-07 du 14 avril 1995 précise qu'il est nécessaire de réaliser périodiquement un exercice d'évacuation mais que l'évacuation n'est pas obligatoirement menée à son terme et n'est pas obligatoire à chaque exercice semestriel.

Les formations relatives au secourisme

L'employeur et le médecin du travail doivent mettre en place un protocole d'organisation des secours en entreprise. Celui-ci doit prévoir les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et malades. Ces mesures doivent être adaptées aux risques de l'entreprise. (Article R4224-16) Pour les entreprises appartenant au régime général de la sécurité sociale, celle-ci a mis en place un dispositif de formation, certifiant baptisé SST (Sauveteur Secouriste du Travail). Notons que ce dispositif est largement reconnu par les CARSAT, les services de santé au travail... Il existe une équivalence réglementaire entre le PSC1 et le SST (l'arrêté du 5 décembre 2002 prévoit qu'une personne titulaire du certificat SST peut détenir l'attestation de formation PSC1.) L'inverse est aussi possible après avoir suivi une formation complémentaire en

L'exploitant de l'ERP doit former et désigner du personnel afin que ce dernier assure les missions suivantes : • connaître les consignes en cas d'incendie, notamment en cas d'évacuation de personnes handicapées, • prendre les premières mesures de sécurité, • assurer la vacuité permanente des cheminements d'évacuation, • diriger les secours en attendant les services de secours, • veiller au bon fonctionnement des équipements de sécurité. • organiser des rondes (articles MS45 à MS52). Notons que dans certains cas précisés dans les dispositions spécifiques, une qualification SSIAP peut être exigée.

5 BONNES RAISONS DE NOUS FAIRE CONFIANCE

DIVERSITÉ ET QUALITÉ DE L'OFFRE DE FORMATION

Pour répondre à tous vos projets et aux besoins les plus divers dans le domaine de la prévention santé et sécurité au travail.

UN PARTENAIRE À L'ÉCOUTE DE VOS PROJETS

Une prise en compte de l'optimisation de vos budgets, quel que soit votre projet. Une présence et une mobilité sur toute la France.

UNE EXPÉRIENCE PÉDAGOGIQUE RECONNUE

Nos formateurs suivent un cursus permanent et continu de formations internes ou externes pour approfondir et actualiser leurs connaissances. Notre société possède l'ensemble des agréments nécessaires à l'exercice de ses activités.

UNE ASSISTANCE CLIENT PERSONNALISÉE

Notre organisation nationale et notre approche opérationnelle locale vous garantissent le suivi effectif de votre projet après ou entre chaque intervention.

LA QUALITÉ DE NOS SERVICES ET PRESTATIONS

Le bien-être du stagiaire est une priorité ; aussi nous portons la plus grande attention à la qualité d'accueil et au confort des participants, que ce soit dans nos centres, ou dans nos unités mobiles de formation incendie. Notre organisation est orientée vers la recherche d'amélioration continue de nos prestations. Cette démarche-qualité trouve sa source dans la prise en compte des expériences de terrain, des évolutions techniques, pédagogiques et d'une veille permanente dans les domaines de la sécurité et la santé au travail.

Le respect des obligations réglementaires, la mise en place d'une organisation des secours et la formation du personnel sont les déterminants essentiels de votre sécurité et de la pérennité de votre activité.

LA FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE MANIPULATION DES EXTINCTEURS

Les incendies qui surviennent sur le lieu de travail représentent en moyenne 2 accidents du travail sur 10 000 et touchent chaque année environ 150 établissements.

La différence entre un départ de feu maîtrisé et un sinistre important dépend souvent du niveau de formation des intervenants.

ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION EN TYPE U OU J* - 1H30

U (établissements de soins : hôpitaux, cliniques...)

J (Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées, maisons de retraite...)

OBJECTIFS :

- Être capable d'agir face à un départ de feu
- Être capable d'adopter une conduite sûre face aux fumées
- Être capable de manipuler un extincteur à pression auxiliaire ou à pression permanente
- Être capable de contribuer à la mise en sécurité de l'établissement

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Présentation des moyens de premiers secours
2. Comment éteindre un départ de feu
3. Exercices de mise en situation
4. Synthèse et bilan de la formation

VOLUME HORAIRE : 2 sessions de 1h30 par 1/2 journée

PUBLIC CONCERNÉ : L'ensemble des salariés

DOCUMENT STAGIAIRE : Fascicule 3 volets

40 % de théorie et 60 % de pratique

ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION EN TYPE U OU J* - 3H00

OBJECTIFS :

- Être capable d'agir face à un départ de feu
- Être capable d'adopter une conduite sûre face aux fumées
- Être capable de manipuler un extincteur à pression auxiliaire ou à pression permanente
- Être capable de contribuer à la mise en sécurité de l'établissement

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Le feu et ses conséquences
2. Présentation des moyens de premiers secours
3. Comment éteindre un départ de feu
4. La mise en sécurité incendie en type U ou J
5. Exercices de mise en situation
6. Synthèse et bilan de la formation

VOLUME HORAIRE : 1 session de 3h par 1/2 journée

PUBLIC CONCERNÉ : L'ensemble des salariés

DOCUMENT STAGIAIRE : Fascicule 3 volets

40 % de théorie et 60 % de pratique

NOTRE UNITÉ MOBILE DE 7 PLACES, LA FORMATION INCENDIE DE PROXIMITÉ

Pour faciliter la formation du personnel, c'est l'organisme de formation qui vient à vous ! L'objectif pédagogique de ces outils est de mettre le stagiaire en toute sécurité dans les conditions d'un début d'incendie pour qu'il acquière les connaissances essentielles de la conduite à tenir face à un départ de feu dans un local.

Avec une unité mobile, RAIF intervient dans votre établissement pour former les salariés sur leur lieu de travail. Cette unité mobile RAIF est équipée pour dispenser les formations théoriques et la mise en pratique dans un même lieu :

- Une aire de feu « foyers réels » : feu de nappe au sol, de bride de gaz, d'archives...
- Une aire de feu polyvalente proposant plusieurs scénarios de départ de feu (feu de friteuse, d'armoire électrique,...).
- Une aire de feu dédiée à l'espace bureautique (fumée froide et inodore, simulateur d'incendie, simulateur sonore d'ambiance).

3H00 - UNITÉ MOBILE

OBJECTIFS :

- Être capable d'agir face à un départ de feu
- Être capable d'adopter une conduite sûre face aux fumées
- Être capable de manipuler un extincteur à pression auxiliaire ou à pression permanente
- Être capable de contribuer à la mise en sécurité de l'établissement

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Le feu et ses conséquences
2. Le danger des fumées
3. Présentation des moyens de premiers secours
4. Exercices de mise en situation sur feux réels
5. La mise en sécurité incendie en type U ou J
6. Synthèse et bilan de la formation.

VOLUME HORAIRE 2 sessions de 3h00 par jour
PUBLIC CONCERNÉ Personnel ayant suivi la formation ESI initiale
DOCUMENT STAGIAIRE Diaporama de la formation
40 % de théorie et 60 % de pratique



VEHICULES DE FORMATION

SECURITE INCENDIE

L'objectif pédagogique de ces outils est de mettre le stagiaire en toute sécurité dans les conditions d'un début d'incendie pour qu'il acquière les connaissances essentielles de la conduite à tenir face à un départ de feu dans un local.

UNITE MOBILE : jusqu'à 7 stagiaires par session

L'unité mobile de formation a été élaborée pour répondre efficacement à l'ensemble de vos impératifs de formation sécurité Incendie. Installés confortablement au sein d'un véhicule climatisé, sur des sièges individuels, face au formateur et aux équipements techniques, sans tenue ni équipement spécifique, les stagiaires sont tout d'abord sensibilisés aux risques incendie, aux différents types d'extincteurs, aux messages d'alarme et d'alerte, ainsi qu'aux classes de feu. Suivent des exercices pratiques dans la cellule de feu. Chacun est placé en conditions réelles d'intervention, confronté à un début d'incendie, tel qu'il pourrait se dérouler dans votre établissement : feux de poubelle, d'un tableau électrique, d'équipements informatiques... Les stagiaires manipulent les extincteurs à eau, à dioxyde de carbone pour éteindre un départ de feu, déclenchent l'alarme sonore d'évacuation, reconnaissent les balisages d'évacuation installés dans la salle de feu.

Caractéristiques techniques du véhicule

-longueur : 6,30 m

-largeur : 2,20 m

-hauteur : 3,10 m

-nb fauteuils : 8

-surface aire de feu : 2.80 m²

-surface espace théorique : 11 m²

L'ÉVACUATION EN TYPE U OU J* - 3H00

OBJECTIFS :

- Connaître l'objectif d'une évacuation
- Maîtriser une évacuation et ses règles
- Connaître l'organisation de l'évacuation des ERP de type U ou de type J
- Être capable d'assurer la mise en sécurité des occupants

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. L'objectif d'une évacuation
2. Les ERP
3. Maîtriser l'évacuation
4. Les règles de l'évacuation en type U
5. La mise en sécurité incendie des occupants
6. L'organisation de l'évacuation
7. Visite de l'établissement
8. Exercices de transfert horizontal
9. Synthèse et bilan de la formation

VOLUME HORAIRE 2 sessions de 3h00 par jour
PUBLIC CONCERNÉ Personnel ayant suivi la formation ESI initiale
DOCUMENT STAGIAIRE Diaporama de la formation
40 % de théorie et 60 % de pratique

LA FORMATION SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL LE SECOURISME

Formation intra ou inter entreprise

FORMATION INITIALE SST

OBJECTIFS :

- Situer le sauvetage secourisme du travail dans la santé et sécurité au travail
- Protéger
- De protéger à prévenir
- Examiner
- Faire alerter ou alerter
- De faire alerter à informer
- Secourir

CONTENU DE LA FORMATION :

Première 1/2 journée

- Présentation de la formation et de son organisation
- Le Sauveteur Secouriste du Travail
- Les notions de base en prévention des risques professionnels
- La prévention des risques professionnels dans l'entreprise/établissement

Seconde 1/2 journée

- Les actions « protéger, examiner, faire alerter/ alerter, secourir »

Troisième 1/2 journée

- Les actions « secourir-suite »

Quatrième 1/2 journée

- Les actions « secourir - suite et fin »
- Épreuves certificatives
- Bilan de la formation

VOLUME HORAIRE 2 jours (12h00)
PUBLIC CONCERNÉ L'ensemble des salariés
DOCUMENT STAGIAIRE Fascicule de l'INRS
20 % de théorie et 80 % de pratique

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES - SST

OBJECTIFS :

- Maintenir les compétences du SST, définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voire supérieur à celui de sa formation initiale

CONTENU DE LA FORMATION :

Première 1/2 journée

- Présentation de la formation et de son organisation
- Retour d'expérience sur les actions menées en prévention et/ou secours
- Actualisation des compétences du Sauveteur Secouriste du Travail

Seconde 1/2 journée

- Actualisation des compétences du Sauveteur Secouriste du Travail
- Epreuves certificatives (1 heure env.)
- Bilan de formation

INFORMATIONS VOLUME HORAIRE 1 jour (7h00)

PUBLIC CONCERNÉ L'ensemble des salariés

DOCUMENT STAGIAIRE Fiche individuelle de suivi et d'évaluation du SST
30 % de théorie et 70 % de pratique

INITIATION AU SECOURISME

OBJECTIFS :

- Être capable de réaliser une action de protection efficace
- Être capable d'appeler les secours appropriés
- Connaître la conduite à tenir en présence d'un malaise ou d'un accident du travail

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Protéger
2. Alerter les secours appropriés
3. Que faire en cas de malaise ?
4. Que faire en cas d'accident du travail ?
5. Synthèse et bilan de la formation

VOLUME HORAIRE 1 session de 3h00 par 1/2 journée

PUBLIC CONCERNÉ L'ensemble des salariés

60 % de théorie et 40 % de pratique

La société R.A.I.F désigne un interlocuteur pédagogique unique ERIC MARTIN, son dirigeant et formateur, chargé de coordonner l'ensemble des prestations sur les plans administratif et financier ,

Eric Martin

Les Violes - 42330 Saint-Galmier

06-16-21-41-76

raif@sfr.fr

Notre numéro d'agrément d'organisme de formation professionnel : 82420211542

Valeur environnementale : Le respect de l'environnement

Aucun combustible à fournir par le client et seule une aire de feux extérieure est nécessaire.
Pour une périodicité semestrielle, le contenu de ce stage répond aux obligations légales du Code du Travail et aux exigences des assureurs (EPI, règle APSAD R4 et R6 notamment).

Je soussigné, Eric Martin, dirigeant de la société R.A.I.F, déclare sur l'honneur respecter la législation sur la collecte sélective des DEE conformément à la législation en vigueur.

<https://www.formation-incendie.fr/>



SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ DES SOLUTIONS SUR MESURE

La présence d'une signalétique adaptée est indispensable à l'intervention des secours, comme à l'évacuation des personnels. Plans d'intervention et d'évacuation doivent donc être réalisés avec sérieux afin d'assurer la sécurité de vos installations, et de ceux qui y travaillent. RAIF vous propose la création et la pose de l'ensemble de ces éléments. La plastification et la mise sous cadre peuvent également être réalisées en option.

PLANS - PLANS D'ÉVACUATION / D'INTERVENTION Plastifiés ou directement imprimés sur différents supports (Papier, Plexi, Dibond...). - DIMENSIONS Les dimensions standard : A4 / A3 / A2 / A1 / A0 Dimensions sur mesure : sur demande. TOUS NOS PLANS RESPECTENT LA NORME NF X08-070

PLASTIFICATION PVC À CHAUD Matériau : polychlorure de vinyle auto extinguable
Traitement UV EPAISSEUR : 5/10ème - 10/10ème - 20/10ème ASPECT : Recto mat - Verso blanc brillant Pression de plastification : 66 tonnes par m²

CE PROCÉDÉ GARANTIT L'ÉTANCHÉITÉ ET UNE CONSERVATION D'UNE DURÉE DE 5 ANS MINIMUM.

CADRES Nous vous proposons une gamme de cadre en aluminium, de qualité supérieure à chargement arrière ou à ouverture faciale. Ces mêmes cadres sont disponibles dans plusieurs coloris sur demande.

ENVOI DES FICHIERS Par Mail Tous les fichiers informatiques sont acceptés PNG, JPG, PDF, DWG (Autocad).

Par Courrier Tous les formats de plans papiers sont acceptés et peuvent vous être retournés (plans d'architectes).

Bon de commande Toute nouvelle commande doit être accompagnée d'un bon de commande.

PREMIÈRE MAQUETTE Une première maquette vous est envoyée dans un délai de 48 à 72 heures selon les dossiers au format PDF sécurisé.

VOS CORRECTIONS Envoyez-nous vos corrections, elles seront traitées dans un délai de 24H et une nouvelle maquette vous sera envoyée.

VALIDATION / LIVRAISON Une fois que le BON A TIRER est validé, les plans vous sont livrés dans un délai correspondant au support commandé.

VÉRIFICATION DES PLANS ET SIGNALISATION D'ÉVACUATION

UN SERVICE ET UNE GARANTIE POUR VOTRE SÉCURITÉ

- Exactitude des plans d'évacuation et d'intervention (cloisonnements – circulation - itinéraires d'évacuation - sens de lecture des plans - emplacements)
- Correspondance avec les normes (NF X 08-070) et réglementation en vigueur
- Présence et positionnement de votre signalétique de sécurité (panneaux extincteurs - fléchage d'évacuation - consignes de sécurité)
- Visibilité, exactitude et correspondance avec vos locaux des affichages
- les axes d'amélioration
- les actions correctives à mettre en œuvre afin de disposer d'une signalétique en conformité

RAIF réalise en outre le contrôle et la vérification de tous les affichages réglementaires de sécurité présents dans votre établissement.

A l'issue de cette visite de site et du diagnostic de votre signalétique de sécurité, nous vous transmettons un rapport précis mettant en avant :

- les axes d'amélioration
- les actions correctives à mettre en œuvre afin de disposer d'une signalétique en conformité